

Propositions du CFA Jules Verne Saverne au projet « Charte du dispositif expérimental d'entrée en Apprentissage des jeunes issus des Missions Locales du Pays de Saverne »

Suite aux diverses réunions concernant ce dispositif,
le CFA Jules Verne s'inscrit dans cette expérimentation sur les points suivants :

Public visé :

Cette action sera ouverte aux jeunes de tous niveaux afin de leur permettre d'accéder par la voie de l'apprentissage aux diplômes de niveau V jusqu'au niveau IV.

Le CFA Jules Verne étudiera gratuitement tous les dossiers présentés et s'engage à donner une réponse, soit immédiate en cas de profil inadapté, soit dans un second temps en entretien de restitution avec le conseiller de la Mission Locale et le jeune.

Repérage des jeunes :

Le repérage des jeunes sera réalisé dans le cadre d'entretiens individuels assurés par les conseillers des Missions Locales qui s'assureront du respect du niveau minimum exigé (précisions ci-dessous)

Accompagnement du jeune / orientation et découverte des métiers / validation du projet professionnel

Concernant la découverte des filières métiers du CFA Jules Verne, les équipes pédagogiques du CFA accueilleront pendant ses journées « portes ouvertes » tous les jeunes présentés par les missions locales.

Les candidats pourront découvrir le vécu des apprentis en situation de formation et poser toutes les questions se rapportant à leur projet professionnel.

Après les « portes ouvertes » des visites et des immersions dans les classes du CFA pourront être organisées, sur rendez-vous en contactant le Directeur adjoint ou le Conseiller principal d'Education du CFA Jules Verne.

Dans la construction du parcours du jeune, le conseiller ML s'assurera de la motivation du jeune pour les métiers ou les filières préparés par la voie de l'apprentissage au travers de différents bancs d'essais et insertion en entreprise.

Le conseiller ML valide le projet professionnel du jeune et le présente au CFA Jules Verne pour d'éventuels tests d'aptitude à l'entrée en apprentissage.

Candidature à l'apprentissage, 2 hypothèses

1) le jeune est admissible au CFA J. Verne, auquel cas le conseiller ML constitue un dossier « dispositif expérimental » qui sera présenté à la REGION ALSACE et enregistré au CFA J. Verne comme tel.

2) le niveau du jeune est insuffisant, le conseiller ML accompagnera le candidat pour une remise à niveau dans son service « APP » afin de le préparer pour une entrée au CFA J. Verne.

Recherche d'entreprise

Les référents du CFA J. Verne s'engagent à aider le conseiller ML dans la recherche d'une entreprise comme pour tous les autres candidats admissibles à l'apprentissage. Les référents CFA J. Verne informeront l'employeur en collaboration avec le conseiller ML du dispositif dans lequel ce jeune est inscrit.

Signature du contrat (en attente de précision du contrat type de ce dispositif par la REGION ALSACE)

Après accord de la commission de la REGION ALSACE, le contrat de ce « dispositif » sera signé entre l'employeur et le jeune.

Consolidation du parcours

Le conseiller ML accompagne le jeune jusqu'à son entrée en apprentissage dans un but de « traçabilité », ceci afin d'éviter au maximum la démotivation voire l'abandon du jeune jusqu'à son entrée en apprentissage.

Suivi du jeune «sous dispositif » ayant signé un contrat d'apprentissage

Le CFA J. Verne permettra au conseiller ML de venir participer au conseil de classe de l'apprenti issu du « dispositif ». Le conseiller ML pourra à tout moment consulter le Directeur adjoint et coordonnateur pédagogique du CFA J. Verne responsable de l'apprenti dans le cadre du suivi de la « traçabilité » du dossier du jeune (important pour analyser les résultats de cette expérimentation).

Coût du CFA Jules Verne

L'équipe pédagogique du CFA J.Verne assurera toutes les prestations concernant ces jeunes, à savoir l'étude des dossiers, les tests d'admissibilité, l'entretien de restitution, les visites lors des journées « portes ouvertes », l'aide à la recherche d'entreprises.

En ce qui concerne **les tests d'admissibilités**, le CFA J. Verne facturera, à la Mission Locale de Saverne, **23 € par heure de prestation.**

Référents du CFA Jules Verne Saverne.

Pascal Freund Directeur du CFA Jules Verne,
Norbert Stoffel Directeur adjoint – coordonnateur pédagogique du CFA,
Eric Minni Conseiller principal d'éducation,
Et tous les professeurs dits « référents » des filières – métiers ouverts à la carte régionale de formation professionnelle du CFA Jules Verne de Saverne

Niveau minimum des jeunes présentés :

Pour le premier niveau de formation en apprentissage c'est-à-dire les CAP il n'y a pas niveau scolaire d'exigé. Le contrat d'apprentissage est normalement destiné aux jeunes de 16 ans au moins, mais, être apprenti à 15 ans c'est possible après avoir effectué l'année de 3^{ème} du collège.

Pour les BEP les apprentis devront avoir un niveau minimum de fin de troisième des Collèges.

Etant donné l'étendue des formations proposées, du niveau V au niveau III par tous les CFA Alsaciens, les référents du CFA J.Verne se tiendront à la disposition des conseillers ML pour les informer sur les possibilités d'accéder aux formations dans toutes les filières ouvertes à Saverne et en Alsace.

Concernant l'admissibilité des candidats précisés ci-dessus des remises à niveau par l'APP « Ateliers pédagogiques personnalisés » pourront être nécessaires.

Les candidats ayant un niveau inférieur à la troisième devront faire une remise à niveau par l'accompagnement du conseiller ML et le service « APP »des missions locales. Lorsque le conseiller ML estimera que le candidat a acquis le niveau de troisième le conseiller proposera le jeune au CFA J.Verne pour les tests d'admissibilité à l'apprentissage.

Les jeunes issus d'une première STI pourront accéder à un BAC PRO sous réserve d'un positionnement fait par le CFA J. Verne.

Les filières de formations en apprentissage du CFA Jules Verne Saverne.

Toutes les « fiches diplômes » détaillant nos formations seront accessibles
notre site Internet « www.lycee-verne.fr » et disponibles au CFA.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics dans les domaines :

- de la peinture : **CAP Peinture vitrerie revêtement**
 - de la maçonnerie : **CAP Maçon**
- de la plomberie : **CAP Installateurs sanitaires**
 - des métiers de la pierre :

CAP Tailleurs de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration

- du bois :
 - CAP Menuiserie Fabricant /**
 - CAP Menuisier Installateur**
 - BEP Bois et matériaux associés**
 - BAC PRO technicien menuisier agencier**

Le secteur industriel dans les domaines de la mécanique automobile :

- **CAP Mécanicien maintenance automobile**
- **BEP Maintenance véhicules automobiles**
 - **BAC PRO Maintenance Automobile**
Voitures particulières

Le secteur tertiaire dans les domaines :

- de la vente :
 - CAP Vente Relation Clientèle Option A et B**
 - BEP Vente Action Marchande**
 - Bac pro Commerce**
 - BTS Négociation relation client**

- des métiers de la bouche :
 - CAP Poissonnier**
 - CAP Pâtissier Glacier Chocolatier Confiseur**
 - CAP Boulanger**

- des services aux particuliers:
 - CAP Coiffure**
 - Brevet Professionnel :**
Coiffure et Métiers de la pierre.

Alternances entre le CFA et les ENTREPRISES
2 à 3 jours au CFA tous les 15 jours
sauf les métiers de la pierre, Bac pro vente
automobile, bois, BTS NRC
ou l'alternance est 1 semaine sur 2